

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RS - Lancement d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle routier TER sur le secteur de la Cassine à Chambéry

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François Sales	de Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• **conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5**

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• **conseillers excusés : 3**

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• **assistaient également à la réunion :**

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 012-17

objet **RS - Lancement d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle routier TER sur le secteur de la Cassine à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges met en œuvre le pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry en partenariat avec la Région, la SNCF et la Ville de Chambéry. La démolition de plusieurs bâtiments côté Cassine et côté ville ont permis la réalisation de la passerelle multimodale et du parking de stationnement côté Cassine. Les travaux d'édification du futur bâtiment multimodal seront réalisés à partir de l'été 2017. Ils débiteront par la démolition du bâtiment SNCF situé entre la passerelle et l'entrée de la gare.

L'emprise de ces futurs travaux ainsi que le nouveau plan de circulation de l'avenue de la Boisse et de la place de la Gare nécessitent le déplacement des arrêts des cars TER côté Cassine.

En effet, la palissade de chantier de démolition du bâtiment SNCF sera installée en bordure de voirie condamnant ainsi le trottoir côté gare entre la passerelle et l'entrée de la gare.

Afin de sécuriser la prise en charge des usagers des cars TER, il convient donc de déplacer les arrêts existants en dehors de la zone de travaux. En lien avec les partenaires de la SNCF et de la Ville de Chambéry, il a été décidé de créer des arrêts de cars TER dans la partie basse du parking aménagé côté Cassine. Les aménagements consistent en :

- la reconfiguration du stationnement des cars pour accueillir deux quais supplémentaires,
- la modification du marquage au sol pour matérialiser les emplacements des cars TER,
- la mise en place d'un bungalow pour l'agent SNCF de coordination des cars TER.

Le montant estimatif global des travaux est de 130 000 € HT.

Pour réaliser ces aménagements, un allotissement de quatre lots est envisagé. Il est proposé de lancer une consultation des entreprises selon les procédures suivantes :

- lot 1 : voirie réseaux divers hors revêtements de surface : marché subséquent à l'accord cadre des travaux de voiries n° C1601,
- lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface : marché subséquent à l'accord cadre des travaux de voiries n° C1602,
- lot 3 : signalisation verticale et horizontale : bons de commande sur le marché d'entretien de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (F16-027),
- lot 4 : fourniture et mise en place d'un bungalow : bons de commande.

Le démarrage des travaux est prévu en mars 2017 pour une durée d'un mois.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017, déléguant au Bureau les demandes de subvention,

Vu l'accord cadre en vigueur pour les travaux d'aménagement et de gros renouvellement des voiries d'intérêt communautaire de l'agglomération, référencé sous le numéro C1601 pour le lot 1 (VRD) et C1602 pour le lot 2 (enrobés),

Vu le marché à bons de commande en vigueur pour les travaux de signalisation et mobilier urbain des voiries d'intérêt communautaire de l'agglomération, référencé sous le n° F16-027 pour le lot 3,
Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 27, 78, 79 et 80,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement des marchés subséquents à l'accord cadre lot 1 n° C1601 et lot 2 n° C1602 pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un pôle routier TER sur la commune de Chambéry,

Article 2 : sollicite la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de ces travaux,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 012-17

Objet de l'acte : RS - Lancement d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle routier TER sur le secteur de la Cassine à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : Plan de situation Pole routier TER Cassine CHY;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19064H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19064H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017